



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU, 200, CÔTE DE LA MER LE 16 JANVIER 2023

Sont présent (e)s : Suzette de Rome, Silvie Côté, Christiane Pelletier, Pascale Brouillette, Véronique Béliveau et Stéphane Fraser

Sont absent (e)s : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire Vincent More.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-01-01

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-01-02

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-01-03

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-01-04

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6. INFORMATION DE LA MAIRIE

Le maire offre ses meilleurs vœux pour 2023. Il informe sur les sujets suivants :

- les travaux de la cuisinette vont bon train et devraient prendre fin le 17 février;
- l'annonce concernant la SEMER de la semaine dernière; le ministre Fitzgibbon était présent pour annoncer une aide financière de 500 000 \$ pour maintenir les opérations le temps de finaliser les études; il faut continuer à remplir nos bacs bruns, c'est important à la fois pour l'environnement et pour notre portemonnaie.

7. INFORMATION DES CONSEILLER(ÈRE)S

Le comité environnement et le comité sur l'avenir de l'église vont reprendre dans les prochaines semaines;

Avec notre nouvel équipement de traçage des pistes de ski de fond, les pistes sont très belles;

La conseillère Suzette de Rome informe des services qu'offrent le réseau Biblio:

- les livres en demandes spéciales, la réalité virtuelle, les livres numériques, les livres audio, Libby la ressource numérique (3000 revues), tout apprendre.com, la recherche généalogique, les jeux d'évasion numérique, la revue Protégez-vous, la biblio santé;

La municipalité offrira prochainement des cours de hockey lors du hockey familial (surveillez les annonces).

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

8. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 2023-01-435

Un avis de motion est donné par Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure du projet numéro 2021-01-435 de règlement décrétant un emprunt pour la rénovation et agrandissement du bureau municipal et autres immobilisations.

9. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2023-01-435 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU BUREAU MUNICIPAL ET AUTRES IMMOBILISATIONS

ATTENDU QUE la municipalité désire rénover le bureau municipal, en améliorer l'efficacité énergétique, construire une annexe pour y loger la bibliothèque municipale et installer un nouveau serveur;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Suzette de Rome aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 16 janvier 2023 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé par Suzette de Rome et adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 16 janvier 2023 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition Pascale Brouillette
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-01-05

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 2023-01-435.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2022-08-432 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de se doter de nouvelles normes relatives à la circulation et au stationnement;

ATTENDU les pouvoirs dévolus à la municipalité en ces matières par la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1) et le Code de la sécurité routière (chapitre C 24.2);

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé et qu'un avis de motion a été donné le 12 septembre 2022;

ATTENDU QUE le maire qui préside la séance a mentionné notamment l'objet de ce règlement et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;



EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Stéphane Fraser
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-06

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2022-08-432 concernant la circulation et le stationnement.

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2022-12-433 SUR LA TARIFICATION 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le budget de l'année 2023 à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à la salle Gilles-Moreau au 200, Côte de la mer;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage applique une tarification pour les services, de même que pour les activités et événements faisant partie de ses programmations saisonnières de loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-07

QUE le conseil municipal adopte le règlement de tarification numéroté 2022-12-433.

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2022-12-434 SUR LA TAXATION 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le budget de l'année 2023 à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à la salle Gilles-Moreau au 200, côte de la Mer;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite aux conseillers et que des copies sont disponibles pour le public sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Christiane Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-08

QUE le conseil municipal adopte le règlement de taxation numéroté 2022-12-434.

13. RÉSOLUTION DE MISE À JOUR DE LA PLANIFICATION DE LA TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une programmation partielle en mai 2022, (résolution 2022-05-100);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-09

QUE

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. OCTROI D'UN CONTRAT POUR PLANS ET DEVIS DE STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la municipalité a fait préparer des plans et devis par l'architecte Daniel Dumont pour la rénovation et l'agrandissement de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un ingénieur civil pour l'approbation des plans et devis de l'architecte;

ATTENDU QUE l'offre de services de TR3E, experts-conseils inc. convient au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Pascale Brouillette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-10

QUE le conseil municipal octroie pour un montant de 9 950 \$ à la firme TR3E experts-conseils inc. le mandat de services d'ingénierie pour le génie civil, la structure et la surveillance pour la livraison des plans et devis approuvés par un ingénieur reconnu au Québec.

15. RÉOLUTION POUR LE TRANSFERT DU CHEMIN DE LA DESSERTE DE L'AUTOROUTE

ATTENDU QUE la municipalité a déjà demandé par résolution au ministère du Transport (MTQ) de lui céder le chemin de desserte qui longe la 20 et qui était connu comme étant le lot 4 532 172 du cadastre (résolution 2020-11-230);

ATTENDU QU'une erreur a été faite et qu'il aurait dû être mentionné dans la résolution 2020-11-230 le lot 4 532 712 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le lot a été subdivisé et qu'il s'agit maintenant des lots 4 789 586 et 6 507 359 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Véronique Béliveau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-11

QUE le conseil municipal demande au MTQ de lui céder les lots 4 789 586 et 6 507 359 du cadastre du Québec.

16. OCTROI DU CONTRAT CONCEPTION ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a demandé des soumissions par le biais d'un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le projet « conception et travaux d'aménagement de sentiers de vélo de montagne, #NDDP-2022-VELO »;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois soumissions le 16 décembre dernier;

ATTENDU QUE ces trois soumissions ont été évaluées et pondérées par un comité de sélection selon cinq critères fixés par le Conseil municipal le 12 septembre dernier (réf. résolution 2022-09-200);

ATTENDU QUE, suivant les critères du devis de l'appel d'offres, l'offre de « Sentiers de l'Est inc. » a obtenu le meilleur pointage de la part du comité de sélection, et ce, tout en étant conforme :



Soumissionnaire	Pointage obtenu	Prix total soumis (taxes incluses)
Sentiers de l'Est inc. N.E.Q. 1170908504	78,51 points	292 300,94 \$
Vallereux inc. N.E.Q. 1174119710	54,00 points	229 950,00 \$
Velosolutions Canada inc. N.E.Q. 1171293567	66,50 points	570 505,95 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Silvie Côté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-12

QUE le conseil municipal attribue à l'entreprise « Sentiers de l'Est inc. » le contrat pour ledit appel d'offres #NDDP-2022-VELO au prix total soumis, lequel représente une dépense nette de 266 904,72 \$ (taxes nettes incluses);

QUE le conseil municipal précise que ledit projet sera financé grâce notamment : au programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air du ministère de l'Éducation du Québec, au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et à une affectation du surplus non affecté de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise le maire, Vincent More, et la directrice générale, Line Petitclerc, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

17. CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET CONCEPTION ET TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a mandaté la firme Sentiers Boréals afin qu'elle produise un plan concept d'aménagement de piste de vélos de montagne sur les terrains municipaux;

ATTENDU que la firme Sentiers Boréals a déposé son plan concept en octobre 2022 et que la municipalité a lancé un appel d'offres en décembre 2022;

ATTENDU que l'entreprise Sentiers de l'Est inc. a été retenue par le comité de sélection pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU que la municipalité désire que les travaux de la phase 1 du projet soient réalisés en 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Silvie Côté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-13

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage confirme sa contribution en argent au montant de 57 500 \$ provenant d'un surplus non affecté.

18. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES POUR L'OPÉRATION ET L'ADMINISTRATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATION RÉGIONAL D'URGENCE

ATTENDU l'entente intermunicipale de fourniture de services relative à l'organisation, l'opération et l'administration d'un système de communication régional d'urgence intervenue entre la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup et les villes de Rivière-du-Loup de Saint-Antonin et les municipalités de Saint-Arsène, de Saint-Cyprien, de Saint-Épiphanie, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Clément ainsi



que les municipalités intervenantes de Cacouna, de L'Isle-Verte, de Notre-Dame-du-Portage, de Saint-François-Xavier-de-Viger et de Saint-Modeste (ci-après « l'entente initiale »);

ATTENDU l'entente de services en sécurité incendie entre la municipalité de Saint-Éloi et la ville de Rivière-du-Loup;

ATTENDU l'entente de services en sécurité incendie entre les municipalités de Sainte-Rita et de Saint-Cyprien;

ATTENDU qu'aux fins de réalisation de ces ententes la couverture de service est nécessaire par le système de communication régional d'urgence (ci-après appelé « le réseau »);

ATTENDU le bail signé le 19 mai 2022 avec l'Érablière B.A.S. inc. pour permettre de couvrir l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Rita;

ATTENDU que tous les membres de l'entente initiale acceptent de desservir les deux municipalités aux conditions établies à la présente entente;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Christiane Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-14

QUE ce conseil :

- accepte le contenu de l'entente intermunicipale de fourniture de services pour l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence;
- autorise le maire, Vincent More, et la directrice générale et greffière-trésorière, Line Petitclerc à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale de fourniture de services pour l'opération et l'administration d'un réseau de communication régional d'urgence à intervenir entre la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités adhérentes de Saint-Éloi et de Sainte-Rita, les municipalités gestionnaires de la ville de Rivière-du-Loup et la municipalité de Saint-Cyprien et comme intervenantes les municipalités de Saint-Antonin, de Saint-Arsène, de Saint-Épiphane, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, de Saint-Paul-de-la-Croix, de Saint-Clément, de Cacouna, de L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Modeste.

19. CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR LE PROJET DE VALORISATION DES SECRETS DE SALIX

ATTENDU QUE la municipalité a déjà dans la résolution 2022-12-270 confirmé son intérêt à participer au projet de valorisation;

ATTENDU QUE le détail de la contribution financière n'avait pas été mentionné dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Stéphane Fraser
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-15

QUE le conseil municipal confirme son implication financière de 500 \$ pour le projet de valorisation des Secrets de Salix.



**20. RÉOLUTION POUR LA SIGNATURE DE LA CESSION DU LOT
4 530 863 À LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la municipalité a déjà accepté l'offre de cession de la famille Baldwin pour le lot 4 530 863 par la résolution 2021-12-299;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Christiane Pelletier
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-16

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale pour signer au nom de la municipalité la cession du lot 4 530 863 par Baldwin Portage Corporation.

**21. RÉOLUTION POUR FIN DE PROJET MOBILIER URBAIN POUR LES
PARCS**

ATTENDU QUE la municipalité a complété le projet de mobilier urbain pour les parcs;

ATTENDU QUE le montant du projet s'élève à 7 090,56 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce montant doit être pris à même le Fonds vert (55-169-10-000);

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Pascale Brouillette
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-17

QUE le conseil municipal autorise que ce montant soit pris à même le Fonds vert (55-169-10-000).

**22. RÉOLUTION POUR FIN DE PROJET AMÉLIORATION AU CHALET DES
SPORTS (THERMOPOMPE)**

ATTENDU QUE la municipalité a complété le projet d'amélioration au Chalet des sports (ajout de 2 thermopompes);

ATTENDU QUE ce projet est en partie financé par une subvention d'Hydro-Québec de 4 109,94 \$ et que le montant restant de 15 719,06 \$ sera financé par la TECQ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Véronique Béliveau
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-18

QUE le conseil municipal se déclare satisfait du projet et de son financement et le considère complété.

**23. RÉOLUTION LER POUR OFFRE DE SERVICES POUR LA CON-
CEPTION D'INSTALLATION SEPTIQUE ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services pour la conception de l'installation septique et pour l'étude géotechnique pour la rénovation de l'édifice municipal;

ATTENDU QUE les montants sont répartis comme suit :

- Mise à niveau des installations septiques du bureau municipal – 6818,02 \$ avec taxes et étude géotechnique pour l'agrandissement de la bibliothèque – 7075,79 \$ avec taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Suzette de Rome
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-19

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services pour un montant totalisant 13893.81 \$.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

24. CAMPAGNE PROVINCIALE ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON 2022-2023

Pour une 7^e année consécutive, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) en collaboration avec Santé Canada et l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux poursuit son programme de sensibilisation au danger bien réel que le radon représente pour la santé.

La municipalité participe en offrant la possibilité à ses citoyen.nes de louer un des deux détecteurs de radon pour 20 \$ pour une période de trois mois. Il est possible aussi de se procurer des pastilles de mesure auprès de l'APQ et du CAA.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25. PROGRAMMATION ET ACTIVITÉS À VENIR

- Atelier de poterie – complet;
- Entraînement fonctionnel en circuit – annulé faute de participants;
- Chalet des sports – ouverture plus difficile cette année en raison du mauvais temps;
- Hockey, informations à venir.

26. RÉOLUTION POUR LE JARDIN COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le jardin communautaire de Notre-Dame-du-Portage entame sa neuvième année d'existence en 2023;

ATTENDU QU'un rapport est produit chaque année sur les activités et dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Christiane Pelletier
Appuyée par Silvie Côté
Il est résolu à l'unanimité des membres présents;

2023-01-20

QUE le conseil municipal autorise qu'un montant de 319,64 \$ soit pris dans le surplus non affecté (59-110-004) et transféré vers le Fonds jardin (59-131-10-004).

27. DÉFI PLEIN AIR LE 18 FÉVRIER

La population est invitée à participer au Défi plein-air le samedi 18 février à partir de 13 h. Il y aura de la pétanque sur neige, une disco-patin, un souper spaghetti gratuit pour les résidents, une chasse aux toutous, marche aux flambeaux et feu de joie.

Pour cette journée, les locations de ski de fonds et de raquettes seront aussi gratuites pour les résidents de la municipalité.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

Nil

DONS ET PARTICIPATIONS

Nil

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

28. DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS – DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

29. LISTE DES DÉBOURSÉS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL OU EFFECTUÉS PAR DÉLÉGATIONS DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Véronique Béliveau
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2023-01-21

QUE toutes les autorisations de dépenses et de déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant de 221 947,14 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

30. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires suivants ont été exprimés lors la séance :

- Un citoyen considère que trop d'abrasif est utilisé sur la rue du Parc-de-l'Amitié, car il y a accumulation de tas de gravier au sol;
- Un citoyen veut savoir le coût total dans le dossier de Claude Caron;
- Un citoyen demande le pourquoi de l'acquisition de la desserte de l'autoroute;
- Un citoyen mentionne qu'il est possible d'obtenir une lecture plus précise du taux de radon dans une résidence, comparée à celle des détecteurs de radon loués à la municipalité, en passant par le CAA/Association pulmonaire au coût de 40 \$.



31. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 23.

Vincent More

Line Petitclerc

Maire

Directrice générale / greffière-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire